

# Psychologue du travail

-

# Médecin du travail

Intervenant Qualification

## Comment travailler ensemble ?

### Réflexion des internes



Reliance et Travail  
30 Septembre 2016

# Contexte

- ▶ **Démographie médicale**
  - Déficit global
  - Sinistralité particulière de la spécialité (attractivité)
- ▶ **Evolutions légales de la santé au travail**
  - Directive cadre européenne
  - Souffle de réforme
- ▶ **Réforme du troisième cycle des études médicales**

# De l'homme orchestre au chef d'orchestre ?



# Opportunité ou risque ?

## ► Universitaires : (extraits de cours)



**Pour les futurs médecins du travail,  
la période actuelle est une formidable source  
d'opportunités :**

- évoluer dans un environnement riche (pluridisciplinarité) ;
- avoir des évolutions de poste (animation groupes projets, management) ;
- un marché du travail favorable (mobilité, rémunération) ;
- des atouts vis-à-vis des « anciens » ;

## ► Pairs : « une mort annoncée » ?

# Être médecin du travail aujourd'hui ?

Une définition législative ...

- *Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :*
  - 1° *L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise ;*
  - 2° *L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés ;*
  - 3° *La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux ;*

\*

.. qui ne répond pas à la crise  
identitaire !

► Sur fond de mission impossible (« Eviter toute altération ... »)

Des étudiants et médecins en quête de sens

# Les règles de métier : Le secret professionnel

- ▶ Pas de médecine sans confidence, pas de confidence sans confiance, pas de confiance sans secret.
- ▶ *Venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris*
- ▶ **loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 :**
  - ▶ Peut échanger avec plusieurs professionnels identifiés (dont psycho)
  - ▶ Informations strictement nécessaire à la coordination ou à la prévention

# Les règles de métier : La clinique du travail

- ▶ Colloque singulier avec le salarié lors des différentes consultations
- ▶ Prendre le temps de l'écoute individuelle
- ▶ Relié les problématiques individuelles au travail et proposer la mise en place d'actions collectives
- ▶ Pas de psychologisation des problèmes de travail
- ▶ Prévenir la dégradation de la santé en **SOIGNANT LE TRAVAIL**

# Des formations diverses

- ▶ Psychologue du travail
  - ▶ Psychologue clinicien ?
  - ▶ DRH ?
  - ▶ Lien santé travail ?
- ▶ Médecin du travail
  - ▶ Psychopathologie ?
  - ▶ Quel prise en charge du RPS ?

# Redéfinir les champs de compétence du médecin du travail

*Réforme du 3ème cycle et maquette nationale d'enseignement*

## 1) Intégrer les compétences d'animateur

Compétences	Type de compétence	Thème	Phase
32 - Savoir travailler en équipe	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire ou Autonomie
33 - Savoir manager une équipe	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire et Autonomie
34 - Savoir organiser l'équipe pluridisciplinaire et attribuer un rôle précis à chacun	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire et Autonomie
35 - Savoir gérer les conflits	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire et Autonomie

## 3) Définir les limites dans les compétences transversales

(ergonomie, toxicologie, etc...)

- Légitimité et pertinence
- Frontières professionnelles

# Construire la coopération

- ▶ Médecin anime et coordonne l'équipe pluri disciplinaire
  - ▶ Connaissance des difficultés des salariés par les consultations
  - ▶ Décide avec son équipe de l'intervention à mener
  - ▶ Suivi sur le long terme du bénéfice de l'action
  - ▶ Le médecin est responsable des actions menés.
- ▶ Coopération
  - ▶ Rendre le travail visible pour partager des règles de métier commune
  - ▶ Mise en place d'espace de délibération

# Conclusion

- ▶ Coopérer ensemble pour éviter l'altération de la santé par le travail
- ▶ Spécialiste du lien santé travail
  - ▶ Une prise en charge du collectif en agissant sur l'organisation du travail pour un bénéfice sur la santé de l'individu

# Merci de votre attention

# Quand travailler ensemble ?

- ▶ Plusieurs manières d'aborder les RPS
  - ▶ Souffrance au travail et psychodynamique du travail => Enquêtes collectives
  - ▶ Diagnostic RPS
  - ▶ Rencontres individuelle
  - ▶ Aide DU
  - ▶ FE